



conférence des ministres de la jeunesse et des sports des états et gouvernements
ayant le français en partage

Secrétariat général

Promouvoir la participation des Jeunes pour réussir les changements stratégiques
porteurs de développement économique et de cohésion sociale

RAPPORT DU FORUM DES CONSEILS NATIONAUX DE JEUNES OU ORGANISATIONS SIMILAIRES SUR LA LUTTE CONTRE L'EMIGRATION CLANDESTINE DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE

Nouakchott, le 04 juillet 2008

Encourager une participation équitable entre les genres dans les activités de Jeunesse et de Sports

26, rue Huart – BP 3314 Dakar – Sénégal
Tél.: (221) 849.56.42 – Fax: (221) 823.79.44 – Messagerie: secretariat.general@confejes.org
Site Internet : <http://www.confejes.org/>

Du 29 juin au 04 juillet 2008, la CONFEJES a organisé, à Nouakchott, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports de la République Islamique de Mauritanie, le Forum des Conseils nationaux de jeunes ou organisations similaires sur la lutte contre l'émigration clandestine dans les pays francophones d'Afrique.

Les pays suivants étaient représentés par au moins deux délégués aux travaux : le Cameroun, le Sénégal, le Mali, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, le Tchad, le Niger, le Togo, le Bénin, le Burkina Faso et la Guinée.

Le vice-président du Conseil International des Jeunes de la Francophonie (CIJEF), Monsieur Mohamed Djama Ali, a également participé aux travaux.

Le Forum a été présidé par Monsieur Amadou Ousmane DIALLO en qualité de directeur.

Le déroulement du Forum a été structuré autour de :

- i) une cérémonie d'ouverture et une cérémonie de clôture ;
- ii) des présentations sur les expériences des pays représentés, en matière de lutte contre l'émigration clandestine
- iii) une communication de l'expert CONFEJES sur la mobilisation des organisations de jeunes dans la lutte contre l'émigration clandestine et ;
- iv) des travaux d'ateliers dirigés par les jeunes pour élaborer un plan d'action de lutte contre l'émigration clandestine à soumettre à la CONFEJES, aux états et gouvernements membres et aux partenaires au développement.

LA CEREMONIE D'OUVERTURE :

Elle a été présidée par Son excellence Monsieur Mohamed Ould Borboss, Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports de la République Islamique de Mauritanie. Elle fut rehaussée par la présence de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle, des représentants de l'UNFPA, de l'UNICEF et de l'attaché de Coopération de l'Ambassade de France.

Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par Monsieur Daniel Edah, représentant de l'Unité Jeunesse de l'OIF en Afrique de l'Ouest, Responsable Régional de Projets de Coopération Jeunesse du Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation internationale de la Francophonie, Monsieur Youssouf FALL, Secrétaire Général de la CONFEJES et Son excellence Monsieur Mohamed Ould Borboss, Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports.

Dans son allocution d'ouverture, Son excellence Monsieur Mohamed Ould Borboss, Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports a souhaité la bienvenue

aux participants. Il a ensuite exprimé ses sentiments de profonde tristesse devant la mort de milliers de jeunes sur les routes de l'émigration clandestine.

Monsieur le Ministre a convié gouvernements, institutions internationales, société civile, à endosser la responsabilité du phénomène et à déployer plus d'efforts dans le cadre de la concertation et la mise en œuvre de programmes de lutte pour protéger les jeunes de la Sous-région ouest africaine.

Il a dit les bonnes dispositions du gouvernement mauritanien à coopérer avec tous les acteurs pour éradiquer l'émigration clandestine et souhaité une bonne réussite aux travaux.

Le Secrétaire Général de la Confejes a, dès l'entame de son intervention, dit la profonde amertume qu'il ressent devant la mort de milliers de jeunes gens, à la force de l'âge et du rêve d'un avenir plein de promesse, disparus dans les flots des océans en tentant de rejoindre les côtes européennes. Il a expliqué cet acte suicidaire des jeunes par la situation de détresse et du traumatisme qu'ils vivent du fait du chômage. Devant ce phénomène, dira-t-il, la CONFEJES ne pouvait rester indifférente et a donc décidé d'organiser ledit Forum auquel il accorde une très grande importance.

Poursuivant son adresse, Monsieur Youssouf FALL a remercié Son excellence Monsieur Mohamed Ould Borboss, Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, pour les efforts immenses consentis pour la tenue du Forum en Mauritanie et lui a demandé de transmettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République ses sentiments de profonde gratitude pour les excellentes conditions d'accueil et la chaleureuse attention dont les participants ont été l'objet.

Monsieur FALL a rappelé les efforts consentis par la CONFEJES pour la mise en place des Conseils nationaux de jeunes et le financement de projets à travers le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) pour leur donner des opportunités de travailler et de vivre au pays.

Il a révélé que les résultats du Forum seront présentés sous la forme d'un plan d'action des jeunes en faveur de la lutte contre l'émigration clandestine qui sera soumis aux hautes autorités de la CONFEJES.

Dans son adresse, Monsieur Daniel Edah a révélé que de tous temps, la migration a servi de ciment à l'interpénétration des cultures et des civilisations. Cependant, a-t-il ajouté, l'émigration clandestine est devenue un fléau qui absorbe et décime les jeunes talents qui auraient pu, avec efficacité, participer au développement des pays de départ et les rendre aussi attrayants que les destinations aujourd'hui convoitées. Monsieur Edah explique ce phénomène par la situation de morosité économique, le chômage des jeunes et surtout l'insécurité sociale dans lesquels baignent nombre de pays africains. Les jeunes,

poursuit-il, perdent confiance en leurs pays, en eux-mêmes et en leur avenir ; un sentiment de désespoir aggravé par la contamination des esprits, consciemment ou inconsciemment entretenue par les médias qui font miroiter une image très parfaite de l'Occident. Il a salué l'importance de la responsabilisation des jeunes dans la lutte contre l'émigration clandestine et les nombreux efforts fournis par les pays francophones d'Afrique pour enrayer le phénomène.

CEREMONIE DE CLOTURE :

Elle a été présidée par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.

Appréciant les travaux, à la suite de la lecture du rapport général du Forum par Touré Mariama Galadima du Niger, Monsieur Youssouf FALL, Secrétaire Général de la CONFEJES a dit toute sa satisfaction. En effet, le séminaire, a-t-il relevé, a atteint tous ses objectifs.

L'organisation a été excellente selon les participants et les objectifs de formation et d'élaboration du plan d'action ont été réalisés. Les représentants des conseils de jeunes et organisations similaires ont, à la fin des travaux, fait montre d'une connaissance approfondie du phénomène de l'émigration clandestine et utilisé les techniques de planification présentées pour élaborer des activités pertinentes qui composent le plan d'action.

Les jeunes ont rédigé et lu deux motions de remerciement adressées au Président et au Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et au Secrétaire général de la CONFEJES. Ils ont ensuite lu une déclaration par laquelle ils s'engagent à combattre l'émigration clandestine jusqu'à son éradication.

Le vice-président du CIJEF s'est, lors de son intervention, félicité de la qualité du travail fourni par les participants et a demandé aux jeunes de matérialiser leur engagement à lutter contre l'émigration clandestine. Il a dit toute sa détermination à apporter la contribution du CIJEF dans ladite lutte.

Dans son allocution de clôture, Monsieur le Secrétaire Général du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports a, au nom du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie remercié les jeunes pour les motions de remerciement. Il a également félicité le Secrétaire Général de la CONFEJES pour son apport important aux Etats et Gouvernements membres avant de soutenir que l'émigration clandestine est un phénomène forcé comme l'était l'esclavage. Le suivi du Forum, dira-t-il, interpelle tous les acteurs. Il a conclu en souhaitant un heureux retour aux participants dans leurs familles.

COMMUNICATIONS DES PAYS :

1/ Le CAMEROUN

Selon la délégation du Cameroun, le phénomène de l'émigration clandestine s'est fortement développé ces dix dernières années. Les itinéraires utilisés passent en général par le Tchad ou l'Afrique de l'Ouest. Les candidats sont essentiellement des femmes et des jeunes que manipulent des réseaux mafieux et des proxénètes.

Les actions de lutte portent sur des stratégies d'Information, d'Education et de Communication à travers les médias utilisant l'image et des documentaires. Des services non financiers portant sur le montage de projets, l'intermédiation financière et l'appui conseil pour l'accès à l'emploi sont offerts aux candidats potentiels par l'ONG SMIC créé en 2004.

Des partenaires tels que l'Union Européenne, l'Institut Goethe et le Centre Culturel Français à Yaoundé appuient l'ONG.

Le Gouvernement, à travers le Ministère chargé de la Jeunesse, le Fonds National de l'emploi, et le Ministère de l'emploi et de la Formation professionnelle a pris de nombreuses mesures de promotion de l'emploi et développé des stratégies de formation professionnelle au profit des jeunes diplômés et non diplômés en difficulté.

2/ Le SENEGAL

La délégation a mis l'accent sur les causes de l'émigration qui sont principalement dues aux difficultés pour les jeunes de trouver un emploi après leur formation, le discours trompeur sur l'Europe et les difficultés des jeunes dans le monde rural.

Les conséquences, dramatiques, relève la délégation, sont la mort, la dislocation de la famille, la perte de potentialités humaines pour le développement.

Parmi les mesures de lutte contre le phénomène, les délégués du Sénégal citent les initiatives prises par le gouvernement à travers la mise en place de fonds de financement de micro-entreprises de jeunes (Fonds national de promotion de la Jeunesse), le Plan REVA (retour vers l'agriculture) et la GOANA (Nouvelle Offensive pour l'Agriculture, la Nourriture et l'Abondance) initiés par le Chef de l'Etat.

Les accords de coopération avec l'Espagne et la France pour l'émigration concertée ainsi que la nouvelle loi durcissant les sanctions contre les passeurs, sont également cités parmi les mesures prises.

De nouvelles pistes telles que l'insertion de stratégies de lutte dans les programmes scolaires ont été évoquées.

3/ Le MALI

Les délégués du Mali ont soutenu que les candidats sont les jeunes des campagnes qui vont en ville pour un travail saisonnier et finissent par suivre les voies de l'émigration clandestine. Il y a également les exclus du système scolaire. Les pressions sociales et psychologiques sont évoquées parmi les causes.

Les solutions mises en œuvre portent sur des programmes de sensibilisation, et de promotion de l'emploi des jeunes. Dans ce cadre, les délégués ont cité le programme REVAJ (retour des jeunes vers l'agriculture), l'Agence Nationale pour l'Emploi des jeunes (APEJ), les fonds d'appui à la formation professionnelle ou les fonds de garantie.

Une marche pour l'emploi dans le cadre de l'Office du Niger a été organisée ainsi qu'une caravane de sensibilisation.

Les délégués ont suggéré que l'accent soit mis sur la formation professionnelle des jeunes et l'éducation à la citoyenneté.

4/ La MAURITANIE

Les délégués ont soutenu que le phénomène touche peu les nationaux et essentiellement les garçons. Selon eux, la Mauritanie est surtout un pays de transit. Les statistiques produites fixent à au moins trente mille le nombre de clandestins qui sont passés par le pays.

Parmi les solutions présentées, on note la signature d'accords de coopération avec l'Espagne dans le cadre l'émigration concertée. L'Espagne a aussi créé à Nouadhibou un centre de rétention des clandestins dont le fonctionnement est largement décrié.

Le pays dispose également d'un centre d'accueil et de formation des émigrés rapatriés.

5/ La CÔTE D'IVOIRE

Les délégués estiment que le phénomène est d'une faible ampleur en Côte d'Ivoire et que les départs clandestins sont dus à la pauvreté, la faiblesse des salaires dans le public. Les moyens utilisés sont les missions à l'étranger et les cales des navires. Les réseaux mafieux recrutent des étudiants et des jeunes filles pour les envoyer clandestinement en Europe.

Les délégués ont déploré le manque de sensibilisation contre le phénomène et soutenu que les programmes de promotion de l'emploi des jeunes à travers la création de fonds, d'agences de formation professionnelle, les exonérations fiscales aux entreprises de jeunes, la restauration du service civique national, ne sont pas spécifiquement destinés à la lutte contre le phénomène, mais y contribuent fortement. Ils ont mis en relief le rôle et la responsabilité des Collectivités locales dans la lutte contre le phénomène.

Les délégués ont souhaité une plus grande implication des jeunes dans la prise de décision ainsi que la création d'un cadre pouvant jouer le rôle d'interface avec les pouvoirs publics.

5/ Le TCHAD

Les délégués estiment que le pays est surtout concerné par le transit, les jeunes tchadiens préférant utiliser les voies légales vers le Canada et les Etats-Unis. Les causes sont le manque d'emploi et les situations de précarité. Il y a aussi la difficulté pour les jeunes talents de s'exprimer. Des départs vers l'Arabie Saoudite ou Dubaï sont enregistrés. De plus en plus, des jeunes cherchent le statut de réfugiés politiques.

Il n'y a pas de programmes précis contre le phénomène, mais un atelier sur le thème : « le Canada est-il la terre promise pour les tchadiens ? » pour démystifier l'Occident a été organisé. Des réseaux de vente de visas aux jeunes sont également décelés.

Des programmes de promotion de l'emploi des jeunes (micro-crédits) sont mis en place par l'Etat.

6/ Le NIGER

Les départs se font généralement vers la Libye, le Niger étant surtout, selon les délégués, un pays de transit pour les jeunes d'Afrique Centrale et de l'Ouest. Les sociétés de transport non contrôlées sont fortement utilisées. De nombreux morts sont régulièrement trouvés dans le désert. Les dépenses ostentatoires des migrants ont des effets psychologiques dévastateurs sur les jeunes restés au pays. La ville d'Agadez est le lieu par excellence de regroupement des clandestins qui y vivent dans des conditions inhumaines après avoir tout perdu par la faute des passeurs et des réseaux mafieux. Des images révoltantes sur la situation des clandestins au Niger ont été montrées aux membres du Forum.

Parmi les mesures visant la promotion de l'emploi et la fixation des jeunes au pays on note le service de volontariat, les centres d'écoute et de sensibilisation des jeunes contre l'émigration clandestine créés avec l'appui de l'UNICEF.

La délégation a proposé la création à Agadez de centres d'accueil.

7/ Le TOGO

Les délégués du Togo, membres du Conseil national des jeunes créé en avril 2008, soutiennent que les causes sont similaires à celles des autres pays. De même, les solutions mises en œuvre concernent généralement la promotion de l'emploi des jeunes à travers des fonds d'appuis et des services non financiers d'appui conseil et d'encadrement.

La délégation a mis l'accent sur le cas particulier et douloureux du trafic des enfants qui sont vendus par milliers par des parents véreux pour servir de domestiques et de travailleurs dans des plantations.

Des programmes de rapatriement sont mis en place par le Gouvernement en collaboration avec le Haut Commissariat aux Réfugiés.

8/ Le BENIN

Les délégués soutiennent que le phénomène est moins marqué comme au Sénégal ou au Mali.

Toutefois, la question de la traite des enfants constitue un véritable drame national. Certaines personnes détournent le « Vidomégon » (pratique consistant à remettre des enfants à des parents pour qu'ils les éduquent) et vendent les enfants à l'insu de leurs parents.

Plusieurs mesures de promotion de l'emploi des jeunes à travers les fonds de financement de la microentreprise existent. Il y a également au Bénin une législation répressive contre le trafic des enfants et des programmes de sensibilisation contre le trafic des enfants sont conduits par des associations.

9/ Le BURKINA FASO

Les délégués du Burkina Faso ont soutenu que le pays est à la fois une zone de départ et de transit pour l'émigration clandestine. Les jeunes expulsés de Libye s'y retrouvent dans des conditions inhumaines.

Les mêmes causes que pour les autres pays sont évoquées par la délégation.

Les mesures présentées, essentiellement du gouvernement, sont sous-tendues par une forte volonté politique des autorités et du Président de la République. Des fonds de financement sont mis en place à travers le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi dont la création représente une mesure institutionnelle stratégique en vue de la promotion de la jeunesse.

L'expérience burkinabé révèle une mesure importante : la création d'un guichet unique où les jeunes peuvent trouver représentés tous les services de financement de projets d'entreprises et d'activités de formation.

Des stratégies d'information, d'éducation et de communication sont mises en oeuvre par le Conseil Supérieur des Burkinabés de l'Etranger.

Le gouvernement prévoit de former 10 000 jeunes par an en entrepreneuriat.

10/ La GUINEE

En Guinée, la prise de conscience du phénomène est partie du choc psychologique causé par la mort de deux jeunes guinéens dans le train d'atterrissage d'un avion ; deux jeunes qui fuyaient la détresse du chômage et de la stigmatisation. Selon les délégués, les causes sont liées au chômage et à la pauvreté.

En guise de mesures, des caravanes, des conférences et des affichages sont organisés. L'accent est mis sur l'importance de travailler au pays.

Des organismes tels que le CAJG et le Forum des jeunes de la Société civile organisent des émissions radios intitulées « Stop à l'émigration ». L'Etat a également mis en oeuvre un vaste programme emploi jeune pour développer

l'employabilité, l'entrepreneuriat, l'information sur l'emploi et les programmes HIMO (haute intensité de main d'œuvre).

Les travaux du premier et du deuxième jour ont fait l'objet de rapports élaborés et présentés par Madame Kadiatou TRAORE du Mali et Monsieur Christian RIM du Cameroun.

LA COMMUNICATION DE L'EXPERT CONFEJES

La communication de l'expert CONFEJES, Monsieur Moussé Dior DIOP, a porté sur les stratégies de mobilisation des organisations de jeunes contre l'émigration clandestine. Dans sa communication, l'expert a passé en revue les différentes causes, les manifestations et les conséquences de l'émigration clandestine qui toutes recourent la situation relevée dans les pays participants. Il a passé en revue les réponses à la problématique en distinguant les actions de création d'emplois généralement mises en œuvre des programmes spécifiques de lutte contre l'émigration clandestine structurés à fois autour de stratégies d'emplois jeunes et d'actions d'IEC (Information, Education et Communication).

L'expert a mis en relief les bonnes dispositions des associations de jeunes à produire de nouvelles valeurs et leur aptitude à éventuellement donner de bons résultats dans la lutte contre l'émigration clandestine. Il a, pour cela, fait référence à la qualité du travail effectué dans le cadre de la mobilisation sociale contre le SIDA, le paludisme, ou la promotion de l'environnement. Les associations, a-t-il soutenu, peuvent contribuer à agir sur les antivaleurs que sont la marchandisation des rapports sociaux au détriment des valeurs de solidarité, de patriotisme, de citoyenneté.

Parmi les solutions envisageables, l'expert a mentionné :

- des stratégies d'IEC : création de Bureaux d'information par les Conseils de jeunes, élaboration et diffusion de documentaires ou d'émissions audiovisuelles ;
- des stratégies de promotion de l'emploi des jeunes à la dimension des conseils de jeunes telles que la mise en place de bases de données sur les opportunités d'emplois pour les jeunes et la création de services d'appui conseils, d'encadrement et d'information des jeunes demandeurs d'emplois, la sensibilisation sur les métiers agricoles, la conduite de programmes de renforcement de capacités ou d'accueil et d'encadrement de rapatriés.

DES ENSEIGNEMENTS A TIRER :

De nombreux enseignements ont été tirés des présentations et des discussions en plénière. Les plus en vue sont les suivants :

1. Tous les pays d'Afrique francophone sont touchés par le phénomène, soit, à titre de pays de départ, de transit ou à la fois de départ et de transit et, ne pas en prendre conscience et agir, serait dangereux pour les jeunes nationaux.
2. Une connaissance insuffisante du phénomène dans certains pays dont les délégués pensent qu'ils ne sont pas atteints d'où la nécessité de faire un état des lieux approfondi sur le phénomène.
3. La lutte contre l'émigration clandestine exige des actions concertées et des programmes intégrés comportant les deux dimensions IEC et promotion de l'emploi des jeunes en ciblant surtout les zones de départ et les rapatriés. Il faut également une forte collaboration entre les pays de départ et d'arrivée.
4. La nécessité à élargir la problématique à la traite des enfants qui sont utilisés comme force de travail et vivent dans des conditions inhumaines.
5. L'importance d'un échange de bonnes pratiques et d'informations sur le phénomène et la mise en œuvre de formes de luttes de dimension régionale.
6. La nécessité pour les Etats francophones d'Afrique de reprendre le leadership de la lutte contre l'émigration clandestine.
7. Le faible pourcentage de pays disposant de Conseils nationaux de jeunes fonctionnels.

LA PRODUCTION DES ATELIERS :

Deux ateliers de travail ont été organisés.

L'atelier n°1 a travaillé sur la Communication, la Sensibilisation et l'Information. Il a été présidé par Lakougno Essossima Koffi du Togo avec comme rapporteur Monsieur Kabré Evence Eymard du Burkina Faso.

Onze (11) activités ont été proposées par l'atelier dont :

- La création et la diffusion de Sites Web pour lutter contre l'émigration clandestine ;
- La réalisation et la diffusion de dépliants, de revues et d'affiches sur les dangers de l'émigration clandestine ;
- L'organisation de séminaires de formations des jeunes leaders sur les techniques de lutte contre l'émigration clandestine ;
- L'organisation de caravanes nationales et régionales en vue de toucher toutes les couches de la population ;
- L'organisation de manifestations sportives et culturelles (danses, productions théâtrales, concerts).

L'atelier n°2 a travaillé sur l'amélioration des conditions de vie des jeunes avec comme présidente AGBORAZE Yawa Nadège du Togo et rapporteurs TRAORE Kadiatou du Mali et Check Ahmed Tidiane SAMB du Sénégal.

L'atelier a identifié dix huit activités dont :

- La formation des jeunes aux petits métiers ;
- Le plaidoyer auprès des institutions bancaires et mutualistes pour financer les projets des jeunes ;
- L'organisation de salons sur l'emploi des jeunes et l'émigration clandestine ;
- La sensibilisation et la formation des jeunes dans les métiers de l'agriculture ;
- La mise en place de services conseils et d'accompagnement des jeunes pour faciliter leur accès à l'emploi ;
- La sensibilisation des émigrés pour une orientation des transferts financiers vers la production et la création d'emplois à la place des dépenses ostentatoires ;
- L'encadrement des jeunes pour la création de coopératives de production, la création de mutuelles d'épargne et de crédit et d'entreprises de transformation et de commercialisation des produits locaux.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- une meilleure implication des jeunes dans les instances de décision ;
- la création d'un fonds d'appui à la lutte contre l'émigration clandestine ;
- une grande implication des collectivités locales dans la lutte contre le phénomène ;
- l'organisation par la Confejes d'une rencontre d'évaluation dans le même format en 2010, à Nouakchott.

Sont annexés au présent rapport les communications ou rapports :

- *de Son Excellence Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports de Mauritanie ;*
- *de Monsieur Youssouf FALL, Secrétaire Général de la Confejes ;*
- *de Monsieur Daniel Edah représentant de l'OIF ;*
- *les communications des pays représentés ;*
- *la communication de Monsieur Moussé Dior DIOP, expert Confejes ;*
- *les rapports des présentations de la première et de la deuxième journée et les rapports des ateliers ;*
- *les listes des participants et des membres des ateliers.*

Fait à Nouakchott, le 04 juillet 2008, le Forum.